

Date d'émission : 16/03/2010

Révision n. 3 du 01/09/2015

FICHE D'INFORMATION SUR LA SECURITE DU PRODUIT

0. INTRODUCTION

Le Règlement REACH N° 1907/2006/CE, entré en vigueur le 1^{er} juin 2007, prévoit l'obligation de rédiger une **Fiche de Données de Sécurité (FDS)**, à remplir sur base de l'Annexe II, uniquement pour les fournisseurs de substances ou de préparations dangereuses.

Selon ce Règlement, notre produit, à savoir le TISSU RESINE EN FIBRE DE VERRE, est considéré comme un **ARTICLE** et donc "un objet auquel sont donnés, au cours du processus de fabrication, une forme, une surface ou un dessin particuliers qui sont plus déterminants pour sa fonction que sa composition chimique"; c'est pourquoi **il n'est pas soumis à l'obligation consistant en la rédaction d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS)**.

Nous jugeons toutefois important de fournir à nos clients toutes les informations indispensables en matière de sécurité lors de l'utilisation de notre produit. C'est pourquoi, nous avons décidé de rédiger la **FICHE D'INFORMATION SUR LA SECURITE DU PRODUIT**.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Type de produit: Tissu résiné en fibre de verre
Utilisation: Renforcement pour meules abrasives
Société de production: LA NUOVA R.T.V. SPA
VIA KENNEDY 561 - 21050 MARNATE (VA)
ITALIE
Tél. (0039) 0331/389.006 - Fax (0039) 0331/389.016
www.lanuovartv.com
Courriel: info@lanuovartv.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux critères de classification du Règlement REACH n° 1907/2006/CE.

Les fibres de verre sous forme de filaments continus ne sont pas des fibres respirables car elles ont un diamètre supérieur à 3 micron et ne peuvent pas devenir respirables dans aucun processus industriel standard (voir section 11).

En ce qui concerne les résines phénoliques solides cristallisées, on ne constate en général pas d'émissions de substances toxiques émises par le produit solide fini.

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS*

Tissu en fibre de verre de type E à filament continu.

Résines phénoliques solides cristallisées.

En ce qui concerne les substances SVHC (substances extrêmement préoccupantes) figurant dans la Liste des Substances Candidates répertoriées jusqu'à présent par l'ECHA, notre produit contient du formaldéhyde (CAS 50-00-0), mais en moins de 0,1% du poids total.

Date d'émission : 16/03/2010

Révision n. 3 du 01/09/2015

FICHE D'INFORMATION SUR LA SECURITE DU PRODUIT

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux:** En cas de poussières qui provoquent une irritation au niveau des yeux, rincer abondamment à l'eau en tenant les paupières bien ouvertes pendant au moins 10 minutes.
Ne pas se frotter, ni se gratter les yeux.
- Contact avec la peau:** Le produit peut causer des irritations de la peau. Pour les sujets allergiques, il est recommandé de se tenir à l'écart de la zone d'exposition et de se rincer abondamment à l'eau froide et savon.
Ne pas utiliser d'eau tiède qui aurait pour effet d'ouvrir les pores de la peau et de faire pénétrer davantage les fibres.
Ne pas frotter, ni gratter les zones affectées.
- Inhalation:** En cas d'inhalation de poussières, il est conseillé de se protéger à l'aide de masques.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Le tissu écru en fibre de verre de type E à filament continu n'est pas inflammable.
Les résines phénoliques solides cristallisées contenues dans notre tissu résiné sont en revanche inflammables.
Les emballages (boîtes, palettes, etc.) sont également inflammables.
Utiliser des extincteurs à poudre ou à eau pulvérisée comme moyen d'extinction éventuel.
Les individus chargés de l'extinction de l'incendie doivent porter une combinaison et des gants ignifuges, un casque de protection avec visière et un masque.

6. DISPERSION ACCIDENTELLE

- Il est conseillé de recueillir le matériel renversé et de le placer dans un conteneur servant à l'élimination des déchets spéciaux. Ensuite, aspirer à l'aide d'un aspirateur industriel équipé d'un filtre à haut rendement pour éliminer les poussières éventuelles.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Les personnes sensibles doivent éviter le contact prolongé avec la peau.
Le matériel doit être conservé dans l'emballage d'origine, à l'abri de l'eau.
Stocker disques et tissus à une température de 10°C, humidité relative de 50% jusqu'au 6 mois au maximum.
24 heures avant l'utilisation normaliser le produit à une température de 20/22°C.

8. EQUIPEMENT DE PROTECTION

- Il est recommandé d'utiliser un système d'aspiration des poussières dans tous les processus de découpage, d'usinage ou tout autre processus provoquant de la poussière.
Il est recommandé de se laver les mains immédiatement après la manipulation du produit et avant de manger.
Eviter le contact avec les yeux.

Date d'émission : 16/03/2010

Révision n. 3 du 01/09/2015

FICHE D'INFORMATION SUR LA SECURITE DU PRODUIT

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<i>Etat:</i>	solide
<i>Couleur:</i>	jaune ou noir
<i>Odeur:</i>	caractéristique
<i>Valeur de PH:</i>	non pertinente
<i>Température de décomposition:</i>	500° C se référant à la résine phénolique
<i>Température de changement d'état:</i>	850° C se référant au verre E
<i>Température d'ignition:</i>	non pertinente
<i>Température d'inflammabilité:</i>	non pertinente

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stable dans des conditions d'utilisation et de stockage normales.

Ne provoque pas de réaction chimique dangereuse.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<i>Haute toxicité:</i>	Non pertinent.
<i>Effets locaux:</i>	Les poussières peuvent provoquer des irritations au niveau des yeux et de la peau. L'irritation disparaît une fois l'exposition terminée. L'inhalation prolongée peut provoquer de la toux, des éternuements ou des irritations au niveau du nez et de la gorge.
<i>Effets à long terme:</i>	Les fibres de verre à filament continu <u>ne sont pas respirables</u> . Selon la définition de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), une fibre <u>respirable</u> possède un diamètre inférieur à 3 µm, une longueur supérieure ou égale à 5 µm et un rapport longueur/diamètre supérieur ou égal à 3. Les fibres de verre à filament continu possèdent un diamètre supérieur à 6 µm, et donc n'atteignent pas les voies respiratoires inférieures et ne provoquent pas de maladies pulmonaires graves. En outre, les fibres de verre à filament continu ne sont pas cancérogènes.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Eviter de disperser le produit dans l'environnement.

13. INFORMATIONS CONCERNANT L'ELIMINATION

Il est conseillé de prendre contact avec les Autorités compétentes ou avec les entreprises spécialisées qui pourront fournir des indications quant à l'élimination des déchets spéciaux.

LA NUOVA R.T.V. SPA

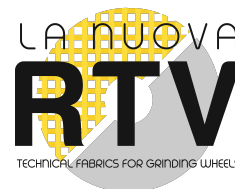
Via J. F. Kennedy, 561 - 21050 Marnate (VA) Italy

Tel: +39 0331 389.006

Fax: +39 0331 389.016

Email: info@lanuovartv.com

Sito web: www.lanuovartv.com



Date d'émission : 16/03/2010

Révision n. 3 du 01/09/2015

FICHE D'INFORMATION SUR LA SECURITE DU PRODUIT

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

Produit non soumis à une réglementation sur le transport.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES*

Le tissu résiné en fibre de verre est considéré comme un ARTICLE conformément au règlement REACH n° 1907/2006/CE.

En ce qui concerne les substances SVHC (substances extrêmement préoccupantes) figurant dans la Liste des Substances Candidates répertoriées jusqu'à présent par l'ECHA, notre produit contient du formaldéhyde (CAS 50-00-0), mais en moins de 0,1% du poids total.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Ce document a été conçu pour s'aligner sur la Réglementation REACH.

Les informations reprises ci-dessus se basent sur nos connaissances acquises à la date susmentionnée.

Avertissement:

Un soin tout particulier a été apporté à la préparation des informations contenues dans cette fiche d'information sur la sécurité.

Le producteur ne pourra être tenu responsable des conséquences qu'entraînerait une utilisation non appropriée du produit ou une mauvaise interprétation de ces informations.

